

Un enfant séparé de ses parents tous les trois jours

36 familles d'accueil d'urgence dans la province. Toute la province est couverte, mais il manque cependant des familles d'accueil dans la région de Bastogne.

Le SFAU (Service Familles d'Accueil d'Urgence) intervient 24 heures sur 24, pour placer des enfants en grand danger, dans des familles d'accueil.

● Christian VAN HERCK

En province de Luxembourg, tous les trois jours, un enfant est abandonné ou séparé de ses parents par une décision judiciaire. D'un bébé à un ado, un drame se joue tant pour l'enfant que pour les parents. Il y a urgence : c'est ici qu'interviennent le SFAU et sa directrice Sabine Blondeau. À toutes les heures du jour ou de la nuit, elle peut recevoir un appel, sauter dans sa voiture. Elle et sa petite ASBL n'ont pas le choix : il faut trouver une solution !

36 familles d'accueil en province de Luxembourg

Depuis l'année de sa création en 2001, l'ASBL a grandi. Sabine Blondeau : « Nous plaçons une petite centaine d'enfants chaque année, en urgence, dans des familles d'accueil. Ces familles répondent bien entendu à des critères précis et sont sélectionnées avec soin. J'aime mes familles d'accueil et j'essaye d'être très proche de chacune d'elle. Sans elles, rien ne serait possible. Aujourd'hui, nous couvrons toute la province, même si nous avons un déficit dans la région de Bastogne. »

Quand un enfant est placé en urgence, c'est provisoire, maximum pour une période de 45 jours. L'objectif n'est nullement de le couper de sa

famille, au contraire. Le placement sert à le protéger pendant une période transitoire qui permet de prendre du recul et de tenter de résoudre les problèmes : « La famille d'accueil est une famille de dépannage. Nous insistons beaucoup sur ce principe auprès des enfants placés, mais aussi auprès des parents naturels : la famille d'accueil d'urgence n'est pas là pour remplacer la vraie famille. Nous essayons de créer une bonne relation avec le papa et la maman, ils restent les seuls parents malgré leurs éventuelles erreurs ou défaillances. Le but est le retour en famille dès que la situation le permet ».

15 euros par jour

Mais qui sont ces familles d'accueil, prêtes à accepter dans l'heure une désorganisation familiale suite à l'arrivée d'un intrus en souffrance psychologique, voire pire. Sabine Blondeau coupe tout de suite le cou à la médisance : « On entend parfois dire que c'est l'argent qui pousse les familles à accep-

ter de recevoir un jeune. Un dédommagement de 15 euros par jour n'est en général pas suffisant pour faire face aux frais représentés par

l'accueil. Chaque famille a bien entendu ses propres raisons, mais en général, il s'agit de familles, qui trouvent normal de partager leur chance et qui trouvent normal de rendre un peu de ce que la vie leur a réservé. »

Le moment crucial où il faut aller chercher l'enfant

La première rencontre avec l'enfant ou le jeune à placer, n'est pas évidente et est cruciale. Sabine Blondeau et ses assistantes se rendent souvent dans un commissariat, à l'hôpital ou dans un tribunal pour récupérer un être fragilisé, traumatisé et apeuré. Elles doivent alors être à l'écoute et déployer des trésors de psychologie et de patience pour rassurer : « Dans l'immense majorité des cas, cela se passe bien. Nous insistons auprès de l'enfant pour lui expliquer que ses parents biologiques restent ses vrais parents ». ■

Le nombre de dossiers passé à 1000/an

Lorsqu'un enfant est en détresse, différentes instances peuvent intervenir.

Lorsque parents et enfants sont confrontés à des problèmes qu'ils ne parviennent plus à solutionner, le premier interlocuteur est le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ).

Ce service sera à l'écoute et pourra proposer diverses solutions. Si celles-ci ne conviennent pas ou ne sont pas acceptées par l'une ou l'autre partie, le dossier sera transféré au procureur du roi qui demandera au tribunal de la jeunesse de

prendre les mesures qui lui semblent les plus adéquates.

Le tribunal décidera alors d'un suivi, d'une surveillance, d'un placement en institution ou en famille d'accueil.

Il transmettra alors le dossier pour un an au SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) qui organisera le placement et en assurera le suivi.

Pour l'arrondissement judiciaire d'Arlon (avant la fusion des arrondissements judiciaires), le SPJ dirigé par Jean-Luc Cobut traite annuellement plus de 400

dossiers permanents et voit passer près de 1 000 dossiers. M. Cobut est souvent obligé de bricoler des solutions : « *Nous sommes confrontés avec une augmentation constante des dossiers à traiter alors que les moyens mis à notre disposition sont de plus en plus limités. Nous manquons de personnel pour le suivi des jeunes en difficulté, nous manquons de lits dans les institutions, nous manquons de familles d'accueil.* »

L'enseignement spécial à la rescousse

Même si l'enseignement spécial n'a pas pour voca-

tion initiale d'accueillir les enfants fragilisés par des situations familiales très difficiles, le SPJ n'a souvent

d'autres solutions que de faire appel à leur service. « *Quand nous n'avons plus de lits disponibles dans les institutions (45 lits y sont disponibles pour tout l'arrondissement), nous nous retournons vers Saint-Mard, qui dispose d'un internat. 200 jeunes y sont hébergés, mais c'est loin d'être la solution idéale. Des enfants handicapés, des jeunes en détresse, des trisomiques doivent coexister. C'est ingérable, mais il faut bien faire avec les moyens du bord.* » ■

Pourquoi accueillir un enfant en difficulté ?

Quelles sont les raisons qui poussent des familles à accueillir chez elles des enfants en difficulté ? Anne et Vincent Quirinen travaillent tous les deux dans une société informatique et ont quatre enfants. Dans leur maison du centre de Marche-en-Famenne, ils n'hésitent pas : « *Quand on a la chance d'avoir une belle famille, une bonne santé et une belle vie, il est normal de partager avec d'autres, un peu de cette chance que la vie*

nous a offerte. En accueillant ces jeunes, nous les aidons alors qu'ils sont dans une passe difficile de leur vie, mais c'est aussi très enrichissant pour nous. »

Nathan, 15 ans, le plus jeune des quatre enfants de la famille va plus loin : « *Quand un nouveau arrive, je suis enthousiaste, car c'est presque toujours une nouvelle amitié qui commence. Plus tard, quand je fonderai ma famille, j'espère que ma future femme acceptera de prolonger ce que mes parents font*

aujourd'hui. »

Lorsque le jour de la séparation arrive, les jeunes fragilisés peuvent écrire quelques mots dans un livre pour faire part de leur ressenti. Une jeune adolescente va au-delà des habituels remerciements et se rappelle les bons moments : « *Je suis arrivée chez vous en pleurant. Aujourd'hui, ce qui me manquera le plus, ce sont les rires que j'ai partagés avec vous. Vous m'avez réappris à rire, quelque chose que j'avais oublié.* » ■ CVH

4 % de la population des jeunes sont en difficulté

Martine Nothomb dirige le SAJ d'Arlon (Service d'aide à la jeunesse) : « *Notre service est en général considéré comme un service de placement. La population pense que nous intervenons uniquement dans des cas extrêmes. Mais nous sommes avant tout un service d'aide. Un parent peut être confronté à des difficultés qui sont de simples accidents de la vie. Un accouchement, une hospitalisation, l'obligation de partir travailler à l'étranger, des difficultés financières mettent par-*

fois des familles dans le désespoir. Bien entendu, nous sommes aussi confrontés à des cas plus graves, des conflits entre parents et enfants, mais aussi des enfants battus ou des abus sexuels. »

800 demandes d'aide par an

Le SAJ reçoit en moyenne 800 demandes d'aide par an, dont 90 % se terminent par une prise en charge.

42 000 appels à l'aide par an en Fédération Wallonie-

Bruxelles, on dénombre 992 000 jeunes de moins de 18 ans. En 2012, plus de 42 000 ont fait appel au Service de l'Aide à la Jeunesse. Les capacités d'accueil permettant le placement d'enfants en dehors de leur milieu familial, sont très disparates d'une province à l'autre. « *Nous ne sommes pas trop mal lotis en province de Luxembourg, tout particulièrement pour les placements en urgence avec le SFAU. Un service de ce type n'existe par exemple pas dans le Hainaut.* » ■ CVH

Lara, 18 ans, entre malchance et chance

• **Christian VAN HERCK**

Lara (prénom d'emprunt) a 12 ans. Elle est baladée entre deux familles recomposées. Sa maman exprime son mal de vivre par l'alcool et plusieurs tentatives de suicide. Son papa s'est remarié, mais sa belle-mère ne peut la supporter et lui mène une vie d'enfer. C'est à ce moment que sont intervenus les Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse.

Jusqu'à ses 18 ans, Lara sera placée, soit dans des institu-

tions, soit en famille d'accueil d'urgence. Elle effectuera deux séjours de 45 jours dans une famille : « Je ne remercierai jamais assez Sabine (SFAU), Catherine (qui l'a encadrée en institution) et Fabienne (la famille d'accueil). Elles m'ont aidée à me construire et à faire de moi ce que je suis aujourd'hui. J'ai eu la malchance de naître dans un milieu familial difficile, mais d'autre part, j'ai eu l'immense chance d'avoir rencontré des belles personnes qui m'ont donné la main et qui ne l'ont ja-

mais lâchée, même quand je faisais des bêtises. »

De son séjour en famille d'accueil d'urgence, elle garde un excellent souvenir : « Au début, je ne voulais pas y aller, mais très vite je me suis rendu compte que cette famille faisait tout pour m'aider. Très vite, j'ai eu l'impression de faire partie de leur famille. » Elle ne garde qu'un seul mauvais souvenir : « Nous savions tous que c'était provisoire et que cela prendrait fin un jour. Le jour du départ, toute la famille est montée dans ma chambre. Nous avons

tous pleuré ensemble. »

Aujourd'hui, Lara vient d'avoir 18 ans. Elle poursuit ses études et est autonome dans son petit kot coquet. Elle respire la joie de vivre et se sent prête à affronter les aléas de la vie. Si elle voit son avenir en rose, elle reste cependant marquée par cette jeunesse perturbée : « À l'heure actuelle, je ne me vois pas devenir maman. J'ai trop peur de reproduire inconsciemment sur mes enfants, ce que j'ai moi-même subi. » ■

André Cadet, président de l'ASBL SFAU

Le jeune instituteur passionné de cinéma est aujourd'hui propriétaire de deux salles de cinéma à Virton et à Saint-Mard. Il est surtout connu comme président du FEF (Festival Européen du

Film). Mais ce passionné du 7^e art est aussi président du Service Famille d'Accueil d'Urgence : « Au début des années 2000, le SPJ devait se débrouiller avec quelques familles d'accueil. C'était sou-

vent du bricolage. Les demandes étaient telles qu'il fallait structurer ce service. J'ai répondu présent quand on a fait appel à moi, mais je ne m'imaginai pas que créer une ASBL dans le social, était administrative-

ment et financièrement, un véritable parcours du combattant ». André Cadet n'est pas au bout de ses peines, car le service qui tourne aujourd'hui avec trois personnes, va bientôt s'agrandir et compter

un effectif de 5 à 6 employés à temps plein. ■

Sabine Blondeau, passionnée et hyperactive

En 2000, la veille de Noël, Sabine Blondeau accueillait chez elle son premier enfant en détresse. Quinze ans plus tard, elle mesure le chemin parcouru : « En 2000, je me suis posé la question de savoir quelle orientation je pouvais donner à ma vie. Mes

enfants grandissaient (elle a quatre enfants, puis en a adopté un cinquième), j'avais une belle famille et une belle vie. J'étais allée trouver le juge Luc Poncelet et je lui ai demandé ce que je pouvais faire pour aider. C'est lui qui m'a parlé de ces enfants dont on ne sait parfois que faire.

Cela fait maintenant quinze ans que je me passionne pour ce projet. Au départ, j'ai contacté mes amies. Elles ont accepté mon challenge et ont contribué à sa réussite. Aujourd'hui, c'est le bouche-à-oreille qui nous permet d'étendre le nombre de famille d'accueil. »

Bénévole, mais autrement récompensée : « Revoir un jeune en détresse et le retrouver plus tard, bien intégré dans la vie, cela vaut tous les salaires du monde. »

Tribunal de la jeunesse : l'enfant est la priorité

Jean-Paul Pavanello est juge au tribunal de la jeunesse d'Arlon. D'emblée, il se réjouit de l'existence d'une association comme le SFAU :

« C'est une initiative privée, mais sa création est arrivée bien à propos. Cela n'a pas toujours existé et aujourd'hui, le SFAU représente une alterna-

tive heureuse à un placement brutal dans une institution. » Le juge arlonais est confronté à de nombreuses situations toutes différentes les unes des

autres : « Le dialogue et l'écoute sont primordiaux à nos yeux. Le fait de placer un enfant pendant quelques jours ou quelques semaines

dans une famille d'accueil permet à toutes les parties de prendre du recul. Notre rôle est de prendre la meilleure décision dans l'intérêt de l'enfant. » ■